

## Autorisation de signature de marchés

### **Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour l'Etablissement public Loire (accord-cadre et marché subséquent, 2022-2024)**

L'accord-cadre et le marché subséquent actuellement en cours pour assurer la fourniture d'électricité nécessaire au fonctionnement de l'Etablissement prennent fin au 31 décembre 2021.

Pour information, la dépense actuelle pour l'ensemble des contrats de fourniture d'électricité s'élève à environ 230.000 € TTC par an, mais peut être sujette à des variations importantes en fonction notamment de l'intensité du soutien d'étiage (de 105.000 à 532.000 € TTC, période de référence 2015-2020).

Au vu des montants cumulés des contrats concernés (durée prévisible de trois années) la fourniture d'électricité fera l'objet d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert européen), conformément au Code de la commande publique.

Pour ce faire, l'Etablissement a recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'accord-cadre multi-attributaires sera attribué au cours de l'été 2021 après passage en Commission d'appel d'offres, et la mise en concurrence en vue de l'attribution du marché subséquent aura lieu à l'automne 2021.

Le marché prévu étant potentiellement supérieur au seuil de délégation permanente accordée au Président (300.000 € HT pour les marchés de fournitures), il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'accord-cadre multi-attributaires puis du ou des marchés subséquents correspondants.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

### **Marchés de services d'assurances pour l'Etablissement public Loire (2022-2025)**

L'Etablissement est actuellement assuré pour les risques suivants :

- dommages aux biens (SMACL),
- responsabilités (MMA),
- véhicules à moteur (SMACL),
- navigation (SMACL),
- risques statutaires du personnel (CNP),
- protection juridique et fonctionnelle des agents et des élus (SMACL).

Ces contrats d'une durée de 4 ans courent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prennent fin au 31 décembre 2021.

Pour information, la dépense actuelle pour l'ensemble de ces contrats d'assurances s'élève à environ 75.000 € TTC par an.

Afin que l'Etablissement reste couvert pour ces risques à partir de 2022, il est nécessaire de renouveler les contrats concernés dans les délais impartis.

Pour ce faire, l'Etablissement a recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Au vu des montants cumulés des contrats concernés (durée prévisible de quatre années) ceux-ci feront l'objet d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert européen), conformément au Code de la commande publique.

Cet appel d'offres sera publié au cours de l'été 2021, pour une attribution à la fin de l'année après passage en Commission d'Appel d'Offres.

Le marché prévu étant potentiellement supérieur au seuil de délégation permanente accordée au Président (300.000 € HT pour les marchés de services), il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature des marchés correspondants.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**